Règlement

Pas de marchandises neuves, de produits alimentaires

Toute inscription exige le respect du règlement.

Suite aux mesures de sécurité de la Préfecture.

Nous vous demandons de suivre les obligations suivantes :

Remplir le formulaire ci-contre, dater, signer le règlement.

★ Présenter la carte d'identité ou du permis de conduire.

★ Présenter la carte grise du véhicule qui sera utilisé.

(Pas de photocopie)

Paiement en espèces ou chèque à l'ordre du Cyclo Club de Wasquehal

Ce formulaire d'inscription est à déposer lors des permanences.

Place Mendès France - Entrée numéro 3

(Rez-de-chaussée des appartements en fond de place)

Les Permanences :

Uniquement pour les riverains du périmètre de la braderie :

Jeudi 5 septembre de 15h à 18h30

Pour tous : Vendredi 6 septembre de 15h00 à 18h30
Jeudi 12 septembre de 15h00 à 18h30
Vendredi 13 septembre de 15h00 à 18h30
Samedi 14 septembre de 09h00 à 11h30

Ne seront pas traités :

Le formulaire incomplet, illisible, montant du chèque inexact, les cartes grises non régularisées en préfecture.

Aucun remboursement en cas de désistement, quelle que soit la météo

Attention : Entrée à partir de 6h30 – dès 7h30 les véhicules doivent sortir

Aucun véhicule ne doit circuler, Stationner entre 8h et 16h.

Aucun véhicule ne pourra revenir sur le site sans avis des services de police

Votre Ticket pourra être demandé par les agents de sécurité pour accéder

Un emplacement = 3 mètres = 1 numéro

BRADERIE DU CENTRE-VILLE DE WASQUEHAL
Dimanche 22 septembre 2024 de 8h à 16h
Organisé par le Cyclo Club et l'Association de Gym Volontaire de Wasquehal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

MAIL LISIBLE :

N° DE LA CARTE D'IDENTITE :

DELIVREE LE : PAR :

IMMATRICULATION DU VEHICULE ENTRANT :

Particuliers :
Nombre d'emplacements : x 10 euros = euros

Professionnels (hors alimentaire) :
Nombre d'emplacements : x 15 euros = euros

Je déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)
- Avoir pris connaissance et respecter le règlement au verso

Fait à **le**

Signature